

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



Dépôt au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

29 MAI 2026

Pour le greffier, **Greffier**

N° d'entreprise : **0401 592 569**

Nom

(en entier) : **ONE REFRACTORIES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE DINANT 39 - 5537 ANHEE BELGIQUE**

Objet de l'acte : Démission / nomination administrateur et personne déléguée à la gestion journalière

Extrait du PV de l'assemblée générale du 28 mai 2026.

Ordre du jour :

1. Fin du mandat d'administrateur de la société T.P. Management SRL (0772.490.974) représentée par Monsieur Thomas PIRMEZ
2. Nomination de la société Synthesix SRL (BCE : 0885.585.452) à la gestion journalière

Décisions :

1. Fin du mandat d'administrateur de la société T.P. Management SRL (0772.490.974) représentée par Monsieur Thomas PIRMEZ

L'assemblée générale valide la fin du mandat d'administrateur de la société T.P. Management SRL (0772.490.974) représentée par Monsieur Thomas Pirmez qui accepte. Le mandat prendra fin en date du 31/05/2026 à minuit.

2. Nomination de la société Synthesix SRL (BCE : 0885.585.452) à la gestion journalière dès le 1^{er} juin 2026

L'assemblée générale valide la nomination suivante en tant que personne déléguée à la gestion journalière aux conditions suivantes :

Le conseil d'administration chargé la société Synthesix SRL (BCE n° 0885.585.452), agissant seule, de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion. Elle aura comme représentant permanent Monsieur Didier Bennert, résidant à Wezembeek-Oppeem, Avenue du Bois d'Houthulst 19.

La délégation est accordée pour une durée indéterminée.

Le délégué à la gestion journalière ne pourra toutefois pas, sans l'accord préalable de deux administrateurs, poser l'un quelconque des actes suivants :

- contracter un emprunt ou un crédit ;
- acheter des matières premières pour un montant supérieur à 600.000 € ;
- plus généralement, prendre tout engagement en dehors du cours normal des affaires de la société ou susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Fait à Anhee le 28/05/2026

AZEM SA

Représentée par André Pirmez

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2026 - Annexes du Moniteur belge